



Département du MORBIHAN

2024/18/10/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine (jusqu'à son arrivée à 21h15), LE NAOUR Roger à BOURLÈS Christophe (jusqu'à son arrivée à 21h07), PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 10/10/2024  
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuration (s) : 7

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024

Publié ou notifié le 04/11/2024

Certifié exécutoire le 04/11/2024

A GOURIN, le 04/11/2024...

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

**2- AFFECTATION DE FONDS SUR LE COMPTE DGFIP - RÉGIE DE RECETTES  
"RECETTES DIVERSES"**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la découverte récente (2 juillet 2024) de sommes en numéraire dans le coffre-fort de la mairie, comprenant :

- Des montants relatifs à des repas délivrés au restaurant scolaire, s'élevant à 20,04 €,
- Un dédommagement pour des dégradations survenues à l'espace du Docteur Paul Lohéac en 2012, s'élevant à 21,73 €,
- Une somme de 75 € trouvée dans une enveloppe datée de l'année 2016,



**Département du MORBIHAN**

CONSIDÉRANT les renseignements auprès du Trésorier de Pontivy concernant la régularisation de ces fonds,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** que le total de 116,77 € de fonds découverts soit imputé en recettes diverses et encaissé via le compte DFT de la régie recettes diverses, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**AUTORISE** le maire, ou toute personne désignée par lui, à effectuer les démarches nécessaires à la régularisation de ces fonds auprès du Trésor Public et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.